

LA GARNISON D'OUVRAGE



La garnison d'ouvrage

Généralement

Habituellement, la garnison d'un fort comprends une compagnie de forteresse. Le capitaine est commandant de la compagnie et commandant du fort. L'organisation et les effectifs sont adapté à l'armement, à la topographie et à la grandeur du fort.

Pour l'instruction et l'administration, plusieurs compagnies de forteresse forment un groupe de forteresse, plusieurs groupes de forteresse forment un régiment de forteresse.

A l'engagement, les commandants du régiment de forteresse et des groupes de forteresse sont chargés de missions d'artillerie. Les compagnies de forteresse sont alors directement subordonnées à des groupements de combat, dans la règle, un régiment d'infanterie.

L'attribution du feu de l'artillerie des forts est régie de manière particulière, indépendamment de la subordination des compagnies de forteresse (voir L'artillerie de forteresse).

[Nous contacter](#)

[Zone Guides](#)

[Comité](#)

Fondation Forteresse Historique

c/o Office du Tourisme de Saint-Maurice

Place de la Gare 2

CH-1890 Saint-Maurice

@ Forteresse-Historique -2023

[Suivre](#)